

-----  
Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

-----

**Séance du 2 décembre 2022**

| Nombre de Membres         |    |
|---------------------------|----|
| En exercice :             | 23 |
| Présent au Conseil :      | 17 |
| Ayant pris part au vote : | 21 |

*L'an deux mille vingt-deux et le deux-décembre à vingt heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Date de la convocation | 28/11/2022 |
| Date d'affichage       | 09/12/2022 |

*Présents : Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Léonie Schneiter, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.*

*Procuration : Frédéric Dole à Léonie Schneiter, Caroline Blain à François Garcia, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Aline Louvrier à Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier, Aline Carrière à Marie Destaing.*  
*Secrétaire de séance : Marie Destaing*

-----  
*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

**OBJET : Vente de parcelles.**

Le Maire indique que dans le but d'aligner le domaine public, il est proposé de vendre des parcelles communales dans les conditions estimées par les Domaines soit la partie aisance à 50€ le m<sup>2</sup> et la partie desserte à 1€ le m<sup>2</sup>. Le Maire précise que le géomètre est à la charge des acheteurs.


Il propose donc les ventes suivantes :

- à Monsieur et Madame Paupe une bande étroite engazonnée entre le trottoir de la rue de la Perrière et leur parcelle cadastrée AB 505 pour 42 m<sup>2</sup> d'aisance et 13 m<sup>2</sup> de desserte.
- à Madame Cuenot Isabelle une partie de la parcelle ZC136 au profit de sa parcelle ZC 131 pour environ 25 m<sup>2</sup> d'aisance et environ 10 m<sup>2</sup> de desserte.
- à Madame Grass Nathalie et Monsieur Guillaume Bouhin une partie de la parcelle ZC 136 au profit de leur parcelle ZC 132 pour environ 10 m<sup>2</sup> de desserte.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, Mme Isabelle Cuenot et Monsieur Bouhin ne prenant pas part au vote :

- Valident la vente de ses trois parcelles ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

|   |   |
|---|---|
| Envoyé en préfecture le 08/12/2022        |  |
| Reçu en préfecture le 08/12/2022          |   |
| Publié le                                 |   |
| ID : 025-200068401-20221202-D05_021222-DE |   |

Le Maire,  
Marc SAULNIER.